



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
☎ 03.22.95.16.81  
@ : [eboissier@lfhf.fff.fr](mailto:eboissier@lfhf.fff.fr)

Saison 2020 / 2021

## COMMISSION TECHNIQUE

### **CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GARDIENS DE BUT – Séance N° 1** Catégories U12 à U15

**DATE : lundi 14 septembre 2020 de 18H30 à 20H**

**LIEU : CHAULNES**  
**SURFACE : pelouse naturelle**

**HORAIRE RDV : 18H**

<b>AS PAYS NESLOIS</b>	<i>DELONGHE Nolan (2008) – LADENT Hugo (2009) – AUGUET Kenzo (2008) – FEUTREZ Romain (2006) – SINOS PARIS Mathieu (2007)</i>
<b>AAE CHAULNES</b>	<i>ALEXANDRE Charlie – GORLIER Cléa – ENNUYER Charles.</i>
<b>US SAILLY SAILLISEL</b>	<i>MARCHANDISE Gaston (2006)</i>
<b>ENCADREMENT</b>	<i>NORDEN Jimmy – CAILLAUX Garry – BEL Pierre – CORDE Romain</i>
<b>ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)</b>	

**Destinataires :** Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

#### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

*2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.*

*a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

*En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.*

*b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

#### **CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :**

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde                  |
| • d'une paire de basket                           | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie                          |                                 |